

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2024-09-20x-01373 Référence de la demande : n°2024-01373-011-001

Dénomination du projet : Laurent ARTHUR - Etude mortalité chauves-souris - Bourges / Région Centre-Val de Loire

Lieu des opérations : -Département : Cher -Commune(s) : 18000 - Bourges.

Bénéficiaire : ARTHUR Laurent

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Le projet faisant l'objet de la demande consiste à récupérer les cadavres de chiroptères, toutes espèces confondues, issues de mortalités liées à l'exploitation de parcs éoliens. Chaque cadavre est susceptible d'être valorisé pour des études isotopiques (suite à prélèvement de poils), morphométriques, génétiques, impliquant des prélèvements de tissus, sur animaux morts.

Le projet est porté par Laurent ARTHUR, de l'association Chauve-qui-peut, ancien conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Bourges, qui récupère historiquement les cadavres issus des mortalités éoliennes. Les compétences et le sérieux du pétitionnaire ne peuvent être mis en cause. Sa demande porte sur l'ensemble des espèces de chauves-souris connues en région Centre-Val de Loire pour la période 2025-2027.

Compte-tenu des éléments apportés par le pétitionnaire, des publications en cours de préparation valorisant l'ensemble des données pour les mettre à disposition de la communauté scientifique et de l'administration, **le CNPN émet un avis favorable sans condition** pour la présente demande.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 17 décembre 2024

Signature :



Le président